

Pour publication immédiate

Chers résidents et plaisanciers,

Nous vous demandons votre collaboration afin de passer un été agréable et sécuritaire sur le lac. Nous espérons que ce bulletin d'information vous sera utile, et nous vous suggérons d'en partager le contenu avec les membres de votre famille.

Chaleureuses salutations,



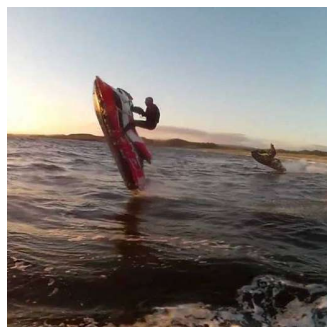
Joseph Dydzak, Maire

LE SAUT DES VAGUES EST DANGEREUX ET PROHIBÉ

- Saviez-vous que 3 personnes sont décédées déjà cette année à Nicolet lorsque 2 motomarines sont entrées en collision?
- Saviez-vous qu'au fil des ans, de graves collisions sont survenues sur nos lacs?
- Avez-vous déjà parlé à votre famille de l'utilisation sécuritaire des jet-skis et des bateaux?

Sauter sur une vague en motomarine peut être dangereux! Votre tête pourrait même frapper le guidon et entraîner une perte de conscience. Plus le saut est élevé, plus le risque est important. Transports Canada considère que de sauter sur le sillage d'une autre embarcation nautique constitue une conduite imprudente qui est interdite par la réglementation fédérale. (voir https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf)

N'oubliez pas que vous devez être âgé d'au moins 16 ans pour conduire une motomarine et détenir une carte de conducteur(e) d'embarcation de plaisance valide.



LA MUSIQUE FORTE EST PROHIBÉE

La réglementation d'Estérel prévoit qu'il est interdit de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être du voisinage ou d'un seul citoyen ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage. À ce jour, nous avons reçu de nombreuses plaintes. Des constats d'infractions seront dorénavant émis aux propriétaires enregistrés des embarcations visées sans avertissement. Demeurez un bon voisin afin que tous les résidents et plaisanciers puissent profiter d'un été agréable.

- 30 -